



## Changement de destination grange foraine en maison d'habitation

Par **Ianbaz**, le **16/09/2015** à **09:42**

Nous sommes propriétaires d'une grange située sur la commune d'ARREAU - hautes pyrénées -  
avons obtenu l'autorisation de réaliser un assainissement non collectif , après étude de sol, ...  
le certificat de conformité a été transmis avec avis favorable le 17/04/15. Jamais retourné -  
avons également obtenu l'autorisation de refaire la toiture en 2014  
suite à un entretien avec le maire, il nous a conseillé de solliciter un certificat d'urbanisme  
opérationnel - dossier déposé le 07/07, et demande rejetée "opération non réalisable"  
Motifs / zone ND, servitudes d'utilité publique (eaux potables, canalisation électrique,  
protection des ZPPAUP - enfin concernant les équipements sont notés / voirie et électricité -  
pas d'assainissement et eau potable, alors que nous réglons des factures d'eau et que nous  
avons réalisé l'assainissement ...  
Nous envisageons un recours gracieux, quels arguments peut on faire valoir ? et dans le cas  
d'un refus que pouvons nous envisager ?